



## Excès de vitesse

-----  
Par sev1971

Bonjour,

J'ai prêté mon véhicule à mon fils et j'ai reçu il y a 10 jours une contravention pour un excès de vitesse à 56 km/h retenu 51 km/h pour une vitesse apparemment de 50 km/heure.

Mon fils est sûr de ne pas avoir dépasser la vitesse (il utilise waze qui signale tous les radars).

J'ai donc demandé la photo du véhicule concerné.

Je viens de recevoir cette photo et dessus mis à part que je reconnais mon véhicule , on ne distingue pas le conducteur ainsi que la vitesse du véhicule .

J'aperçois juste un véhicule au loin en sens inverse.

Est il possible qu'il y ait une erreur sur le relevé de la vitesse ou que ce soit le véhicule en sens inverse qui ait été flashé?

Après vérification , le radar flashe dans les deux sens.

Je n'ai pas encore payé les 90 euros de cette contravention

Merci de votre aide

-----  
Par isernon

bonjour,

waze signale les radars (police) qui ont été signalés par la communauté, cela n'est pas un preuve que votre fils respectait la limitation de vitesse.

voir ci-dessous le lien officiel " comment contester une amende issue d'un radar :

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/radars/radars-et-sanctions/contester-une-amende-issue-dun-controle-radar]https://www.securite-routiere.gouv.fr/radars/radars-et-sanctions/contester-une-amende-issue-dun-controle-radar[/url]

salutations